

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.17.2015

Chlorure d'adipoyl, hexane

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Chlorure d'adipoyl, hexane

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: S25125

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific
860 Gitts Run Road,
Hanover, PA 17331
(717) 632-1291

Détails du fournisseur:

Fisher Science Education
6771 Silver Crest Road, Nazareth, PA 18064
800 955-1177

Numéro de téléphone de secours:

Numéro de téléphone d'urgence : 800-255-3924

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:



Risque pour la santé

Toxicité systémique pour certains organes cibles apres expositions répétées, catégorie 2
Danger en cas d'aspiration, catégorie 1
Toxicité reproductrice, catégorie 2



Irritant

Irritation de la peau, catégorie 2
Toxicité systémique pour certains organes cibles apres exposition unique, catégorie 3



Nocif pour l'environnement

Dangers chroniques pour l'environnement aquatique, Catégorie 3



Corrosif

Troubles sévères des yeux, catégorie 1



Inflammable

Liquides inflammables, catégorie 2

STOT SE 3.

Lésions des yeux 1.

Aspiration Tox.1.

Liquide inflammable. 2.

Aquatique chronique 2.

Reproductrice 2.

Irritation de la peau, catégorie 2.

STOT RE 2.

Mentions d'avertissement : Danger

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.17.2015

Chlorure d'adipoyl, hexane

Mentions additionnelles de danger:

- Vapeur et liquide hautement inflammables.
- Peut être fatal si ingéré ou par pénétration des voies respiratoires.
- Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou du fœtus.
- Provoque une irritation cutanée.
- Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée.
- Peut causer la somnolence ou vertiges.
- Provoque des lésions oculaires graves.
- Toxique. pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

Déclaration de mise en garde:

- Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.
- Garder hors de la portée des enfants.
- Lire l'étiquette avant l'utilisation.
- Bien se laver la peau après utilisation.
- Éviter de libérer dans l'environnement.
- Prendre des précautions pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Bien se laver la peau après utilisation.
- Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.
- Obtenir des directives précises avant utilisation.
- Ne pas manipuler avant que toutes les mesures de sécurité aient été lues et comprises.
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.
- Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
- Utiliser de l'équipement électrique, de l'équipement de ventilation et des systèmes d'éclairage antidéflagrants.
- Ne pas respirer la poussière/les émanations/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.
- Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Conserver le conteneur bien fermé.
- Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.
- SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.
- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
- EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
- Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- En cas d'exposition ou si concerné : Obtenir des soins médicaux.
- En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux.
- Consulter un médecin en cas de malaise.
- Ne PAS faire vomir.
- En cas d'incendie, utiliser des agents recommandés dans la Section 5 pour l'extinction.
- En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec du savon et de l'eau.
- Recueillir le produit répandu.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.
- Entreposer dans un endroit fermé à clé.
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais.
- Éliminer les contenus et le contenant auprès d'un centre homologué de traitement des déchets.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 02.17.2015

Chlorure d'adipoyl, hexane

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:		
CAS 110-54-3	n-Hexane	95.4 %
CAS 111-50-2	Dichlorure d'adipoyl	4.6 %
Pourcentages par poids		

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau :

Flush the skin with plenty of water for at least 15 minutes while removing contaminated clothing and shoes. Rincer la peau exposée doucement avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 à 20 minutes. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux :

Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Protéger l'œil non exposé. Rincer les yeux exposés doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin.

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Irritation. Mal de tête. Nausée. Des difficultés respiratoires. Somnolence. Susceptible de nuire à la fertilité.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistante à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés: Aucun(e)

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 02.17.2015

Chlorure d'adipoyl, hexane

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH. Voir Section 8.

Informations supplémentaires (précautions):

Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Retour de flamme peut produire par la traînée de vapeurs de condensation.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Assurer une ventilation adéquate. S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels.

Précautions environnementales:

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Enlever en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et éliminer comme un déchet dangereux. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Toujours appliquer les réglementations locales. Recueillir dans un contenant pour l'élimination. Voir Section 13. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Évacuer le personnel dans des zones non dangereuses. Conserver dans des conteneurs fermés appropriés pour l'élimination. Voir Section 8.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Voir Section 8. Suivre les méthodes de manipulation appropriées. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Voir Section 13.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit frais. Conserver à l'écart des aliments et breuvages. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Assurer la ventilation des réservoirs. Maintenir le contenant bien fermé. Entreposer à l'écart des matières inflammables. Conserver à l'écart des sources de chaleur et d'inflammation. Empêche l'accumulation d'une charge statique.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle



Paramètres de contrôle:

110-54-3, n-Hexane, NIOSH (MPT) 50 ppm MPT; 180 mg/m³ MPT.
110-54-3, n-Hexane, OSHA (LEPs) 500 ppm MPT ; 1800 mg/m³ MPT.
110-54-3, n-Hexane, OSHA (LECT) 1000 ppm LECT; 3600 mg/m³ LECT.

Contrôles techniques appropriés:

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus. Utiliser sous une hotte à vapeurs chimiques. Assurer une ventilation suffisante pour veiller à ce que la Limite Explosive Inférieure (LEI) ne soit pas atteinte.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 02.17.2015

Chlorure d'adipoyl, hexane

Protection respiratoire:	Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques. Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.
Protection de la peau:	Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Utiliser une technique de retrait des gants sans toucher la surface extérieure. Éviter le contact de la peau avec des gants utilisés. Porter des vêtements de protection.
Protection oculaire:	Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (UE). Les lunettes de sécurité représentent une protection oculaire adéquate.
Mesures générales d'hygiène:	Effectuez un entretien de routine. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur):	Liquide clair et incolore	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	1,2 % (Hexane) 7,7 % (Hexane)
Odeur :	Rappelant de l'essence	Pression de vapeur à 20 °C:	5,6 à 37,7 °C
Seuil d'odeur:	Non déterminé	Densité de la vapeur:	3,0
Valeur pH:	Non déterminé	Densité relative:	Non déterminé
Point de fusion / congélation:	Non déterminé	Solubilités:	Insoluble.
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	63 à 68 degré °C	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Point d'éclair (creuset fermé):	-22 °C	Température d'auto-inflammation:	234,0 °C (453,2 °F) (Hexane)
Taux d'évaporation:	8,10	Température de décomposition:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux):	Inflammable	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
Densité à 20°C:	Non déterminé		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Stable sous des conditions normales.

Stabilité chimique:

Stable sous des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses:

Les vapeurs inflammables peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 02.17.2015

Chlorure d'adipoyl, hexane

Conditions à éviter:

Matériaux incompatibles. À la chaleur, aux surfaces chaudes, aux flammes nues et aux sources d'allumage.

Matériaux incompatibles:

Oxydants, acides et bases puissants.

Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de carbone, gaz chlorure d'hydrogène.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë: Aucune information additionnelle.

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion/irritation de la peau: Aucune information additionnelle.

Domages/irritations oculaires sévères:

Lapin : Légère irritation des yeux (Hexane).

Sensibilisation respiratoire ou de la peau: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité: Aucune information additionnelle.

Mutagénicité cellulaire germinale: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice:

Susceptible de nuire à la fertilité.

STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Toxicité aiguë :, 96 heures CL50 Pimephales promelas : 2,1 - 2,98 mg/L [écoulement].

Persistance et dégradabilité:

Non déterminé.

Potentiel bioaccumulatif:

Non déterminé.

Mobilité dans le sol:

Non déterminé.

Autres effets indésirables:

Non déterminé.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Contactez une entreprise agréée d'élimination de déchets cette substance pour l'élimination. Éliminer les contenants vides comme produits non utilisés. Le produit et ses contenants ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères. Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.17.2015

Chlorure d'adipoyl, hexane

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° UN:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

UN3286

Exception quantité limitée:

Aucun(e)

En vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: LIQUIDES INFLAMMABLES, TOXIQUE, CORROSIF,N.S.A. (HEXANE, CHLORURE D'ADIPOYL).

Classe de risques: 3, 8, 6

Groupe d'emballage: II.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Non

Commentaires:

Aucun(e)

Non-vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: LIQUIDES INFLAMMABLES, TOXIQUE, CORROSIF,N.S.A. (HEXANE, CHLORURE D'ADIPOYL).

Classe de risques: 3, 8, 6

Groupe d'emballage: II.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Non

Commentaires:

Aucun(e)



SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aigu,Chronique,Incendie

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

110-54-3 Hexane 5000 lbs.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.17.2015

Chlorure d'adipoyl, hexane

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 3-0-0

HMIS: 3-0-0

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

- IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
- PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).
- CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)
- SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
- RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
- TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
- NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
- DOT US Department of Transportation.
- IATA Association internationale du transport aérien.
- GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
- ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
- CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
- NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
- HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
- WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
- DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).